**Réseau d’action des femmes en santé et services sociaux**

**20 ans!**

**d’alliances**

**d’analyses**

**de solidarités**

**Autonomie et financement du milieu communautaire…
une lutte de longue haleine!**

Au moment de la fondation du Réseau d’action des femmes en santé et services sociaux, le respect de l’autonomie ainsi que le financement adéquat pour ses organismes membres étaient au cœur des revendications portées par le regroupement. La lutte constante pour l’autonomie des organismes communautaires autonomes passe en partie par la revendication du financement, mais c’est bien plus que cela. Le RAFSSS est en effet né de cette volonté d’assurer le respect et la promotion des intérêts, des missions et de l’autonomie des organismes communautaires, notamment les groupes de femmes.

Que veut dire la sauvegarde de l’autonomie des organismes communautaires? Ça l’air de quoi? Quel rôle joue-t-il le RAFSSS?

Un peu d’histoire…

En 1994, la réforme du système de la santé et des services sociaux avait introduit la régionalisation des services et des structures. Puis la réforme de 2003 a mené à la création de l’Agence régionale de la santé et des services sociaux. Ces réformes avaient forcé le mouvement en santé et services sociaux de se recomposer et se restructurer régionalement. Le RAFSSS, quant à lui, a été fondé en 1998 et d’abord constitué par les travailleuses de groupes féministes qui siégeaient au comité femmes du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM).

Parallèlement, le gouvernement a adopté une Politique de reconnaissance de l’action communautaire en 2001 – *L’action communautaire : une contribution essentielle à l’exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* ainsi qu’un Cadre de référence en matière d’action communautaire en 2004. Ces deux documents historiques encadraient désormais les relations entre le milieu communautaire et le gouvernement du Québec.

Quels étaient les impacts pour Montréal en santé et services sociaux?

Un Cadre de référence régional sur le partenariat a été adopté en 2006 par l’Agence de la santé et des services sociaux, le fruit d’un travail important entre l’Agence et les regroupements régionaux, dont le RAFSSS qui y a été très actif! Ce document historique visait à préciser le partenariat entre les établissements publics et les organismes communautaires, dans le **respect de l’autonomie** de ces derniers, en plus de comprendre une partie sur la gestion du Programme de subvention aux organismes communautaires (PSOC). Afin de réaliser la mise en œuvre des principes et balises décrits au Cadre et de s’assurer son intégration sur le terrain, un Comité régional de liaison entre les établissements publics et le milieu communautaire a été mis en place en 2006. Le RAFSSS y participe assidûment depuis maintenant 12 ans!

Avec les années, le Comité régional de liaison a mis sur pied de nombreux comités de travail afin d’élaborer différents outils pour venir appuyer le Cadre de référence régional et le RAFSSS s’est toujours efforcé de s’y impliquer et de soutenir les travaux. Le Cadre de financement régional, adopté en 2010, est une des plus importantes réalisations dans ce sens.

Pour le RAFSSS, assurer une représentation au sein de ces instances est important pour que les préoccupations des groupes de femmes de Montréal en santé et services sociaux soient entendues et prises en compte. De plus, le RAFSSS se donne le mandat d’agir comme porte-parole féministe dans les concertations et les actions régionales en santé et services sociaux.

Des partenariats pas toujours faciles…

En 2010, le ministère de la Santé et des Services sociaux a voulu imposer une convention triennale dans le cadre du PSOC et les organismes s’y sont rapidement opposés. Avec les autres regroupements régionaux, le RAFSSS a coorganisé la campagne montréalaise « NON à la Convention PSOC ». En 2011, une assemblée régionale sur la question a réuni un nombre historique de groupes engagés à refuser la signature de la convention. C’était une action de solidarité incroyable pour l’ensemble du mouvement communautaire! En 2012, une version modifiée et bonifiée de la convention triennale a été présentée à une 2e assemblée régionale. Cette nouvelle version « améliorée » a été adoptée par le milieu, mais avec des bémols. On voulait qu’elle garantisse l’indexation annuelle et le rehaussement du financement.

Ainsi, une mobilisation pour le rehaussement financier se met en branle en 2012… Quelques mois avant la naissance de la campagne *« Je tiens à ma communauté > Je soutiens le communautaire ».*

On lâche rien!

C’est dans ce contexte qu’en 2012 les regroupements régionaux obtiennent du soutien de la part de l’Agence pour une démarche d’étude sur le portrait de la population montréalaise. Ce vaste travail de recherche a continué jusqu’en 2013. Le RAFSSS avait activement participé au comité de suivi du projet de *Portrait du milieu communautaire et de la population montréalaise.* Cette démarche visait à étudier les besoins à combler par le milieu tout en valorisant le travail accompli par les groupes. Elle était entreprise dans le but d’obtenir une meilleure reconnaissance financière pour le milieu communautaire montréalais.

Et aujourd’hui?

À l’automne 2014, le MSSS a annoncé une importante transformation du réseau de la santé et des services sociaux abolissant différentes structures dont l’Agence. À l’instar du mouvement syndical et social, le milieu communautaire québécois a vivement contesté cette réforme. C’est sous bâillon que la loi 10 a été adoptée en décembre 2014 et mise en vigueur le 1er avril 2015.

Avec les partenaires du Comité régional de liaison, les regroupements montréalais se sont mobilisés pour la sauvegarde de nos acquis, soit la structure de concertation du Comité et le Cadre de référence. Ce dernier a ainsi était bonifié pour intégrer un ensemble de documents qui visait à protéger les relations établies entre le milieu communautaire et l’Agence. Le document final a été adopté par le CA de l’Agence le 30 mars 2015!

Et la sauvegarde de notre autonomie dans tout ça?

Bien que l’Agence n’existe plus, les dossiers et les responsabilités régionaux sont confiés à un Service régional qui fait partie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal. Le Service régional est notamment responsable du Comité régional de liaison sur le partenariat et la gestion de l’enveloppe PSOC.

Depuis 2016, un comité de travail a été mis sur pied pour réviser le Cadre de référence à la lumière de la nouvelle structure et gouvernance régionale. Le RAFSSS est très impliqué dans ces démarches, dans le souci de s’assurer que l’autonomie des groupes soit protégée et respectée.

RAFSSS – 20 ans vol. 4

www.rafsss.org